

CPI

Intégration de deux nouveaux pompiers au sein de notre Centre de Première Intervention.



Bienvenue à Messieurs M. CHTEBA Yassine et M. PETAS François-Xavier

Quelques petits rappels ;



L'Allée de l'Abbaye est en **Sens Interdit**, en partant de la RN77 direction Chemin du Parc. Il vous est possible d'emprunter cette allée, dans l'autre sens, depuis la rue de Bellevue.

Des barrières supplémentaires ont été posées dans cette Allée pour protéger les piétons. Nous constatons que bon nombre de **véhicules stationnent**, maintenant à **des endroits non prévus à cet effet** (surtout aux horaires de classe) engendrant ainsi, une visibilité moindre et des « blocages » à certains endroits.

Nous vous invitons à vous garer sur le parking du Pré Neuf, qui n'est qu'à quelques mètres de l'école maternelle et de l'Abbaye.

Pour des raisons de salubrité publique, **les ordures ne doivent pas être déposées sur les trottoirs avant le mercredi 18 heures.** Les sacs poubelles doivent être fermés. Le ramassage a lieu le jeudi à partir de 7 heures par la CCPC. Les bacs ou containers doivent être rentrés le jour du ramassage.

Trottoirs : Voici un extrait, parmi les dernières mesures mises en places par l'Etat, relatives au plan de lutte de la sécurité routière.

« renforcer les sanctions pour les conducteurs qui, stationnant sur les passages piétons, trottoirs ou pistes cyclables, mettent en danger les piétons en les obligeant à les contourner ».

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir laisser les trottoirs aux piétons, poussettes etc.. et de respecter les stationnements dans le village..



Au fil de Pontigny...

- Les **élections départementales** (ex-cantoniales) auront lieu **les 22 et 29 mars 2015.**

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.



Le **bureau de vote** de notre commune (Mairie), sera **ouvert de 8h à 18h sans interruption.**

RAPPEL CONTACTS ADMR

Soins infirmiers à Pontigny Tél 03 86 47 55 12 infirmière coordinatrice Maryse BARDET.

Aide à la personne (ménage etc....) à Héry Tél 03 86 47 95 33 coordinatrice Joëlle PORCHER.

Edition n°3
mars 2015



Vers un nouveau spectacle historique à Pontigny ?

Après le succès du son et lumière, beaucoup de personnes nous demandent de refaire un spectacle historique.

C'est possible en effet d'autant que l'association Pontigny 2014 dispose d'une réserve de trésorerie importante.

Mais pour cela il nous faut dès maintenant reconstituer une équipe de bénévoles et mettre en place différents groupes de travail (spectacle, financements, communication).
Ce type d'événement doit en effet être préparé longtemps à l'avance pour l'envisager dans les années prochaines.

Nous vous invitons donc à participer à une réunion :

le vendredi 20 mars à 20 heures au Mille Club de Pontigny.

Toutes les personnes seront les bienvenues : habitants de Pontigny, représentants des associations du village, bénévoles du son et lumière de 2014, élus du conseil municipal, adhérents de Pontigny 2014.....

Je vous invite à venir nombreux ; un tel événement permettrait de valoriser notre village et de partager de beaux moments comme cela a été le cas en 2014.

Au plaisir de rencontrer lors de cette réunion.

Claude Henriat,
Président de Pontigny 2014

LES REALISATION EN COURS

➡ Modification concernant la circulation

Pose de 2 panneaux STOP aux intersections des rues de la Tuilerie et du Château d'eau.



➡ Panneau affichage lumineux



Installation d'un panneau d'affichage lumineux, prévue mi-mars, sur le trottoir, côté Maison Pierrot

➡ Assainissement



Quelques règles de base pour

le bon fonctionnement de la STEP, **Il ne faut pas :**

Jeter dans les WC, les lingettes pour bébé, les lingettes ménagères nettoyantes, les serviettes hygiéniques, les tampons, les rouleaux de papier toilettes, etc.. Même si spécifié « bio dégradable » sur l'emballage du produit.

Rejeter dans réseaux, les huiles (friture, vidange, solvants, peinture, etc..)